

Newsletter spéciale du 18.12.2020

Coronavirus



Cher.e.s membres,

Le Conseil fédéral a pris de nouvelles mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Les cabinets de physiothérapie n'en sont pas directement concernés. Les établissements de santé sont exemptés des fermetures. Nous examinerons plus en détail les autres mesures du conseil fédéral au cours du week-end, et vous informerons la semaine prochaine si nécessaire.

Fermeture à 19 h – qu'en est-il?

Voici un petit rappel de la situation: les thérapies prescrites par un médecin, thérapies de groupe et MTT incluses, peuvent avoir lieu après 19 heures dans le respect des plans de protection.

Augmentation des traitements post-Covid

Nous nous attendons à ce que l'augmentation du nombre de cas de coronavirus, y compris les plus sévères, entraîne très prochainement une demande accrue de traitements post-Covid spécifiques. Nous autres physiothérapeutes serons alors sollicité.e.s, non seulement en cabinet mais aussi de plus en plus pour des traitements à domicile. En parallèle, nous devons également faire face aux absences répétées de collaborateur.ice.s et de collègues, pour cause d'isolement ou de quarantaine. Nous avons donc tout intérêt à bien planifier nos ressources, aussi bien personnelles que professionnelles.

Prenez soin de vous !

L'équipe de la cellule de crise physioswiss coronavirus